



## Introduction

Ce document s'adresse aux employeurs, aux employés et aux bénévoles (agents, recrues, civils, auxiliaires, administration, etc.) qui fournissent des services policiers. Il donne un aperçu des mesures de contrôle recommandées en milieu de travail en raison de la COVID-19.

Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, consultez les documents suivants du CCHST : [Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#), [COVID-19 : Planification en santé et sécurité pour les employeurs](#), [prévention de la COVID-19 chez les travailleurs](#), et [Ressources en santé et sécurité sur la COVID-19](#)

Les activités de travail qui comprennent la prestation de traitements médicaux d'urgence se trouvent dans la fiche de conseils sur la COVID-19 du CCHST à l'intention des premiers intervenants.

Remplissez vos obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail en faisant tout ce qui est raisonnablement possible dans les circonstances pour protéger la santé et la sécurité de vos employés. Dans tous les cas, il est primordial de respecter les directives des [autorités de santé publique](#) locales. Veuillez également consulter les directives actuelles de l'[Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#), celles de votre [autorité compétente en matière de SST](#) et celles des associations professionnelles appropriées.

## Facteurs à prendre en considération pour évaluer le risque

Le [risque de transmission de la COVID-19](#) augmente lorsque les gens se trouvent dans des espaces fermés (mal ventilés) et dans des endroits très fréquentés par des personnes à l'extérieur de leur foyer immédiat. Le risque est plus élevé dans les endroits où ces facteurs se chevauchent ou les endroits où l'on discute (conversations rapprochées), chante, crie ou respire fort (lorsqu'on fait des exercices par exemple).

Le virus de la COVID-19 peut également se propager lorsqu'une personne touche une autre personne (p. ex. une poignée de main) ou une surface ou un objet (également appelé matière contaminée) sur lequel le virus se trouve, puis touche sa bouche, son nez ou ses yeux sans s'être lavé les mains.

Bon nombre des activités de prévention du crime, d'application de la loi, de sensibilisation communautaire et d'aide aux victimes impliquent des contacts étroits ou directs avec des collègues et des membres du public, ce qui augmente le risque de transmission de la COVID-19.

Tenez compte des interactions et des contacts étroits qui surviennent pendant les activités en lien avec la circulation routière et les forces de l'ordre (p. ex. excès de vitesse, port de la ceinture de sécurité, programme R.I.D.E.) et les activités d'arrestation (p. ex. transport d'une personne sous garde). Les agents de première ligne peuvent, dans le cadre de leurs fonctions, fournir des soins médicaux d'urgence (p. ex. pratiquer la réanimation cardio-respiratoire, administrer de la naloxone).

Assurez-vous d'identifier les endroits où se déroulent les activités policières. Les travailleurs peuvent effectuer des patrouilles à pied, dans un véhicule, sur un cheval, travailler dans une unité canine, dans un bureau ou [travailler à distance](#).

## Éléments à prendre en considération lors de la mise en oeuvre de mesures de contrôle

Déterminez les mesures nécessaires pour contrôler efficacement la transmission de la COVID-19. Utilisez la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#) (p. ex. élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives et utilisation d'équipement de protection individuelle [EPI]).

Incorporez les [mesures préventives personnelles](#) de santé publique dans votre plan de mesures de contrôle. En général, il s'agit de la vaccination contre la COVID-19, de la limitation des niveaux d'occupation et de rassemblement, de l'éloignement physique, du dépistage, de l'amélioration du nettoyage et de la désinfection ainsi que du port de masques non médicaux.

Tenez compte de l'incidence de vos mesures de contrôle sur votre [plan de continuité des activités](#) :

- Comment les employés qui ne peuvent se présenter au travail parce qu'ils sont malades, en attente des



résultats des tests, en quarantaine ou en isolement seront-ils soutenus?

- Quelles sont les recommandations pour les employés qui doivent s'occuper d'enfants d'âge scolaire?
- Comment les bénévoles joueront-ils leurs rôles dans la collectivité?
- Quelles mesures seront prises pour appuyer les employés, et leur famille, appartenant à un [groupe à risque élevé](#) de subir des conséquences graves de la maladie?

### Communication et formation

Informez et formez tous les employés sur [les risques de la COVID-19](#), les [symptômes](#) et les mesures pour aider à contrôler la transmission. Assurez-vous que les employés et les autres personnes connaissent les mesures préventives en place avant leur arrivée sur les lieux.

- Considérez la capacité des autres de respecter les mesures recommandées en fonction de leur état de santé, de leur âge, de leur incapacité, de leur état de développement ou d'autres circonstances socioéconomiques et démographiques.
- Les barrières linguistiques pourraient-elles nuire à la capacité du public et d'autres personnes de comprendre et de suivre les mesures de prévention de la transmission?

Placez des affiches dans l'ensemble de l'établissement pour inviter les personnes présentes à maintenir un [éloignement physique](#), à porter des [masques non médicaux](#), à [nettoyer et désinfecter](#) l'équipement, à [se laver les mains](#) et à [suivre l'étiquette respiratoire](#). Affichez des renseignements propres au lieu de travail et votre plan de sécurité. Consultez le document [Vérification des faits relativement à l'information sur la COVID-19](#) du CCHST pour des conseils sur le choix des ressources liées à la COVID-19.

Évitez dans la mesure du possible les réunions en personne. Utilisez plutôt des méthodes de communication à distance (p. ex. téléconférence, vidéoconférence). Lorsque les rencontres en personne sont nécessaires, utilisez un grand espace bien aéré, conservez une distance d'au moins deux mètres et portez des masques non médicaux.

Réduisez la quantité de documents papier échangés entre les employés. Utilisez, pour l'échange de documents, des méthodes numériques ou électroniques. Si cela n'est pas possible, lavez-vous et désinfectez-vous les mains après avoir échangé des documents.

De nombreuses personnes qui travaillent dans les services de police font face à un ensemble unique de défis dans leurs activités quotidiennes qui peuvent avoir une incidence sur leur santé mentale. Ces défis pourraient être exacerbés pendant la pandémie de COVID-19. Faites le point tous les jours avec votre personnel. Fournissez des ressources en santé mentale, y compris l'accès à votre programme d'aide aux employés (PAE), le cas échéant.

Encouragez les employés à signaler toute préoccupation concernant la COVID-19 à leur superviseur ou à leur employeur. Ils peuvent également signaler leurs préoccupations à leur comité ou représentant de santé et sécurité.

L'information sur les risques de transmission de la COVID-19 pourrait changer au fur et à mesure que la pandémie continue d'évoluer. Tenez-vous au courant en continuant de respecter les consignes des [sources fiables](#), y compris de l'[Agence de la santé publique du Canada](#) et de l'autorité locale en santé publique.

### Vaccins contre la COVID-19

Discutez des avantages de la vaccination contre la COVID-19 avec vos employés. Déterminez si les agents de première ligne devraient être priorités. Pour obtenir des renseignements à jour sur les vaccins autorisés et sur la façon de s'inscrire, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada intitulé [Vaccins contre la COVID-19](#).

### Dépistage

Invitez les employés à rester à la maison s'ils sont malades ou risquent de l'être. Suivez les étapes d'auto-évaluation de l'[Agence de la santé publique du Canada](#) ou de votre [autorité de santé publique locale](#).

Un « contrôle actif » peut être exigé par la loi dans certaines administrations et consiste à poser des questions sur la santé de la personne et sur ses expositions possibles. Le contrôle actif peut comprendre l'auto-évaluation (p. ex. au moyen d'un outil en ligne, en demandant à une personne de remplir un questionnaire ou en demandant à une personne désignée de poser directement des questions).

Il faut tenir compte de la taille de votre effectif, du nombre de lieux de travail, des quarts de travail et des activités au moment de choisir votre méthode de contrôle. Utilisez une [liste de vérification](#) ou un questionnaire fourni par votre autorité de santé publique locale. Déterminez les procédures de contrôle que suivront les répartiteurs et les

## Services de police



employés de première ligne lorsqu'ils répondent à un appel. Prenez des précautions maximales, surtout lorsque les demandes de renseignements aux fins du contrôle sont ambiguës. Comment l'information connexe sera-t-elle communiquée?

Si cela est facilement disponible et faisable, envisagez de mettre en œuvre des [tests de dépistage rapide](#) de routine pour tous les employés consentants comme mesure de contrôle actif supplémentaire. Réfléchissez à la façon dont vous allez [gérer la réponse](#) aux résultats d'un test rapide.

Toute personne qui obtient un résultat positif au test de dépistage ne doit pas entrer sur le lieu de travail, doit porter un masque médical, s'il y en a (sinon, porter un masque non médical bien conçu et bien ajusté), doit rentrer à la maison (tout en évitant le plus possible d'utiliser les transports collectifs) et doit communiquer avec son fournisseur de soins de santé ou l'autorité de santé publique locale et suivre ses conseils.

Établissez des procédures pour communiquer avec les autorités locales de santé publique afin d'obtenir des conseils si un cas positif à la COVID-19 se présente. Si le cas est lié au travail, d'autres avis pourraient être requis (p. ex. [l'organisme de réglementation provincial ou territorial en matière de santé et de sécurité](#) et la [commission provinciale ou territoriale des accidents du travail](#)). Remplissez un rapport d'incident et entamez une enquête.

## Recherche des contacts

Envisagez de conserver un registre des noms et des coordonnées des employés, des entrepreneurs et des visiteurs essentiels qui entrent dans votre lieu de travail aux fins de recherche des contacts. Les renseignements doivent comprendre leur nom, leur numéro de téléphone et/ou leur courriel, la date et l'heure de leur entrée dans l'immeuble et la section ou le secteur de l'immeuble visité.

Conservez les renseignements de recherche des contacts aussi longtemps que nécessaire (p. ex. 30 jours civils). Protégez la confidentialité de l'information et assurez-vous que ces renseignements sont recueillis, utilisés, stockés et détruits conformément aux [lois sur la protection des renseignements personnels](#) applicables.

Encouragez les membres du personnel à installer l'application [Alerte COVID](#) sur leur téléphone. Celle-ci permet d'informer les personnes d'une possible exposition à la COVID-19. L'application protège les renseignements personnels; elle n'enregistre ni ne partage l'emplacement géographique.

## Réduction des expositions potentielles pendant le service de première ligne

Suivez toujours les pratiques de travail et les mesures de prévention en vigueur lorsque vous répondez à une personne, notamment :

Évaluez les situations où les agents doivent intervenir en personne.

Est-il possible de réduire le nombre d'interpellations policières et d'arrestations avec mise sous garde?

Encouragez le public à signaler les plaintes non urgentes en ligne ou en composant un numéro de téléphone pour les appels non urgents.

Pendant les interventions, limitez le nombre d'agents qui entrent dans l'immeuble, utilisez la plus petite cohorte possible pour chaque situation, tout en respectant les protocoles de sécurité existants des agents.

Formez les agents pour qu'ils maintiennent la plus grande distance possible avec toutes les personnes lors des interactions avec le public, p. ex. lorsqu'ils patrouillent ou évaluent une scène ou une personne.

Seuls les intervenants fournissant des soins médicaux doivent se trouver à moins de 2 mètres d'une personne dans la mesure du possible. Demandez à la personne et à tout accompagnateur de porter un masque médical. Si c'est impossible ou si le port du masque est mal toléré, demandez à la personne de rester éloignée, de tousser ou d'éternuer dans son bras et d'appliquer les mesures d'hygiène des mains.

Les employés des services de police peuvent travailler avec des animaux entraînés (chiens, chevaux). À l'heure actuelle, on dispose de peu d'information sur le lien entre les animaux et la COVID-19, en particulier sur la question de savoir si les animaux peuvent propager le virus. Dans la plupart des cas, les gens infectent les animaux (transmission de l'homme à l'animal). On sait que les chiens par exemple sont infectés par la COVID-19, mais on ne croit pas qu'ils propagent la maladie.

Continuez à observer les pratiques d'hygiène personnelle et respiratoire et surveillez les animaux pour tout signe ou symptôme de malaise. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site Web du gouvernement du Canada, « [Les animaux et la COVID-19](#) », et dans la fiche de conseils du CCHST pour les services vétérinaires et les soins des animaux.

## Éloignement physique



Dans la mesure du possible, maintenez la [plus grande distance possible](#) (au moins 2 mètres) des autres personnes. Gardez les interactions en personne aussi brèves et rares que possible.

Respectez les limites d'occupation de votre province ou territoire pour déterminer le nombre de personnes admises dans votre lieu de travail. Ces limites peuvent changer à mesure que la pandémie de COVID-19 évolue.

Limitez le nombre de personnes autorisées dans les aires de travail et les aires communes. Si possible, échelonnez les quarts, les heures de pause et les rendez-vous.

Réaménagez les postes de travail, les aires communes, les aires de réception, les salles de pause et les places assises pour favoriser l'éloignement physique. Envisagez d'utiliser plusieurs aires de pause pour le personnel, y compris à l'extérieur, si possible.

Tenez compte de la façon dont les gens utiliseront les espaces partagés, comme les couloirs et les toilettes, ou s'y déplaceront. Établissez des itinéraires à sens unique, s'il y a lieu, en utilisant des marquages au sol, des affiches et d'autres repères visuels. Empêchez des personnes d'entrer dans des zones où elles ne travaillent pas ou n'ont pas besoin d'y avoir accès (cela ne s'applique pas dans les situations d'urgence).

Planifiez que les employés travailleront ensemble en partenaires ou en groupes (cohortes). Le recours à des cohortes réduit le risque de transmission de la COVID-19 et facilite la recherche des contacts si un cas positif de COVID-19 se trouve sur le lieu de travail. Toute cohorte devrait rester physiquement éloignée des autres cohortes. Les activités sociales, lorsqu'elles sont offertes, devraient être limitées uniquement à celles de la cohorte.

### Barrières physiques

Songez à installer des barrières physiques pour séparer les personnes et prévenir la propagation des gouttelettes. Installez des barrières physiques à la réception, entre les employés de bureau et entre les sièges avant et arrière des véhicules (si ce n'est déjà fait).

Les barrières doivent être fabriquées à partir de matériaux non poreux comme du plexiglass qui peuvent être facilement nettoyés et désinfectés.

Veillez à ce que l'utilisation des barrières réponde aux exigences législatives (p. ex. codes de prévention des incendies et du bâtiment) et tenez compte des répercussions sur l'ergonomie, les habitudes de circulation des piétons et la circulation de l'air intérieur (p. ex. réduction ou détournement).

### Ventilation

Une mauvaise ventilation peut entraîner une accumulation de virus dans l'air. La ventilation continue des espaces intérieurs diluera et remplacera l'air potentiellement contaminé.

Assurez-vous que les [systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation \(CVC\)](#) fonctionnent correctement. Consultez un professionnel des systèmes de CVC avant d'apporter des changements au système de ventilation.

Augmentez la circulation d'air extérieur autant que possible en ouvrant les fenêtres et les portes de l'établissement ou d'autres manières qui n'entraînent pas un risque pour la sécurité.

Dans les véhicules, augmentez la quantité d'air frais provenant de l'extérieur en ouvrant les fenêtres (si la température le permet) et en réglant la ventilation sur air extérieur. Évitez d'utiliser l'option de l'air recyclé durant le transport de passagers.

Assurez-vous que les ventilateurs d'évacuation dans les toilettes sont entièrement fonctionnels, qu'ils tournent à leur capacité maximale et qu'ils restent en marche.

Évitez de souffler de l'air ou de le faire circuler d'une personne à l'autre à l'aide de ventilateurs de refroidissement, car cela pourrait favoriser la propagation de la COVID-19. Ajustez plutôt les systèmes de ventilation et les unités de climatisation de l'air des bâtiments pour :

- augmenter l'efficacité de la filtration au plus haut niveau que permet le système;
- augmenter le débit d'air frais/pourcentage d'air extérieur;
- limiter l'utilisation de la ventilation sur demande et faire en sorte que le système fonctionne en continu à son niveau de réglage optimal.

Songez à utiliser des unités portatives de filtration à haute capacité pour les particules de l'air (HEPA).

Pour de plus amples renseignements sur la ventilation, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada [COVID-19 : Guide de ventilation des espaces intérieurs pendant la pandémie](#) et le document du CCHST [Coronavirus \(COVID-19\) – Conseils : Ventilation intérieure](#).



## Hygiène personnelle

Installez des affiches aux entrées, dans les toilettes et dans d'autres endroits du lieu de travail afin de promouvoir une [bonne hygiène des mains et une bonne étiquette respiratoire](#).

Encouragez les employés et les autres à éviter de se toucher le visage, la bouche, le nez, les yeux et le masque avec des mains non lavées.

Les postes de lavage des mains et de désinfection des mains doivent être bien approvisionnés et faciles à trouver, près de l'entrée et des sorties des bâtiments et accessibles dans tous les lieux de travail, y compris les véhicules.

Encouragez de bonnes pratiques d'hygiène des mains : lavez les mains pendant au moins 20 secondes avec du savon et de l'eau tiède, ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool si l'eau et le savon ne sont pas disponibles. Lavez et désinfectez vos mains :

- au début et à la fin de chaque quart de travail;
- avant et après les pauses;
- après vous être mouché, avoir toussé ou éternué;
- avant de mettre et de toucher un masque non médical ou un équipement de protection individuelle, ou après l'avoir enlevé;
- avant de manger ou de boire;
- après être allé aux toilettes;
- avant et après un contact avec d'autres personnes;
- après avoir touché des surfaces et des objets utilisés en commun;
- après avoir manipulé des déchets.

**Si vous soupçonnez un contact avec des opioïdes, N'utilisez PAS de désinfectant pour les mains** ni d'eau de Javel pour nettoyer la peau contaminée. Les désinfectants pour les mains peuvent contenir de l'alcool, ce qui peut accroître l'absorption du fentanyl ou d'autres produits apparentés par la peau.

Ne fournissez pas de services communautaires d'aliments ou de boissons. Si vous offrez des services alimentaires, offrez des repas préemballés pour emporter. Les employés doivent apporter leur propre vaisselle (ustensiles, assiettes, verres) au travail.

Les employés doivent changer de vêtements avant de rentrer chez eux. Les vêtements, les uniformes, les tabliers, etc., doivent être [lavés](#) dès que possible après chaque quart de travail.

En cas de contact étroit (p. ex. arrestation), nettoyez et désinfectez l'équipement du ceinturon et l'équipement de protection individuelle (EPI) avant de les réutiliser. Suivez les procédures de confinement et d'élimination sécuritaires de l'EPI utilisé. Changez l'uniforme ou les vêtements dès que possible après une exposition au sang ou aux fluides corporels. Appliquez les règles d'hygiène des mains par la suite.

## Nettoyage et désinfection

Les virus peuvent demeurer sur des objets pendant quelques heures ou quelques jours selon le type de surface et les conditions environnementales.

Établissez un horaire de nettoyage et suivez vos [procédures opérationnelles normalisées](#) pour nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteurs de lumière, chaises, etc.) et les équipements.

[Nettoyez et désinfectez](#) les aires communes et l'équipement entre les utilisateurs. Si vous utilisez des barrières, nettoyez-les et désinfectez-les fréquemment des deux côtés, tout au long de la journée.

Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées et désinfectées fréquemment et bien approvisionnées en savon et en papier absorbant.

Formez les employés sur les procédures de nettoyage et de désinfection, notamment sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail ([SIMDUT](#)) et les lois applicables, et procurez-leur les fournitures et l'équipement de protection individuelle (EPI) appropriés.

[Utilisez des désinfectants pour surfaces dures](#) qui ont déjà reçu un numéro d'identification de drogue (DIN). Ce numéro signifie que son utilisation est approuvée au Canada.

Il convient de lire et de suivre les instructions des fabricants afin d'utiliser de façon sécuritaire les produits de nettoyage et de désinfection (p. ex. porter des gants, utiliser les produits dans un endroit bien aéré, laisser agir le



désinfectant suffisamment longtemps sur la surface pour qu'il tue les germes, selon le produit utilisé).

Manipulez correctement les chiffons de nettoyage, les serviettes, les vêtements et les uniformes afin de prévenir la contamination, et les laver après chaque utilisation.

Utilisez des gants lorsque vous manipulez la lessive. Ne secouez pas la lessive lors du tri. Utilisez du détergent et assurez-vous que la lessive est complètement sèche avant de l'utiliser. Nettoyez et désinfectez les paniers et les bacs utilisés pour ranger la lessive.

Remplacez les poubelles par des récipients sans contact ou retirez les couvercles qui s'ouvrent avec contact. Placez un sac de plastique dans les poubelles de manière à ce que les articles contaminés, comme les EPI utilisés, les mouchoirs et les produits de nettoyage, puissent être jetés de manière sûre et pratique.

Sortez les ordures au moins une fois par jour et lavez-vous les mains tout de suite après.

## Équipement de protection individuelle (EPI)

Continuez d'utiliser [l'équipement de protection individuelle \(EPI\)](#) pour les risques et les urgences en matière de santé et sécurité au travail conformément aux directives de l'employeur et aux lois applicables.

Un EPI supplémentaire, y compris une protection oculaire (p. ex. des lunettes ou un écran facial qui couvre entièrement le devant et les côtés du visage) et des gants jetables peuvent être requis pour le nettoyage et la désinfection. Consultez les instructions d'utilisation et de manipulation sécuritaires du fabricant ou la fiche de données de sécurité (FDS) du produit dangereux pour connaître l'EPI recommandé.

Les employés peuvent également choisir de porter une protection oculaire (comme un écran facial) lorsqu'ils sont en contact physique étroit avec d'autres personnes. Il faut se tenir au courant de l'évolution des directives concernant l'utilisation des [écrans faciaux](#). Ils ne remplacent pas les masques, mais ils peuvent offrir une protection des yeux.

Veillez à ce que l'EPI adéquat soit fourni aux employés qui interagissent avec le public. Par exemple, un masque respiratoire N95, un écran facial, des gants jetables et une blouse doivent être portés lors du contact direct avec une autre personne (p. ex. en fournissant des soins médicaux d'urgence).

S'ils ne peuvent pas porter une blouse ou une combinaison jetable parce que cela limite l'accès au ceinturon et à l'équipement, les employés doivent nettoyer et désinfecter le ceinturon après tout contact avec une personne.

L'EPI doit être mis (enfilé) et enlevé (retiré) de façon appropriée, et l'hygiène des mains doit être appliquée avant, pendant et après le retrait des pièces d'équipement. Vous trouverez [ici](#) un document de référence concernant la mise en place et le retrait de l'EPI.

Élaborez des procédures et formez le personnel sur la sélection, l'utilisation, le port, le retrait, l'élimination, le nettoyage, l'entretien et le rangement de l'EPI. L'utilisation inappropriée de l'EPI peut accroître le risque d'infection.

L'EPI ne doit pas être partagé à moins d'une recommandation du fabricant. Nettoyez et désinfectez l'EPI partagé entre les utilisateurs.

Lavez-vous les mains avant de mettre l'EPI et après l'avoir retiré.

## Masques non médicaux (MNM)

Les masques non médicaux pourraient aider à bloquer les gouttelettes respiratoires, mais ils ne sont pas considérés comme des équipements de protection individuelle. Suivez les recommandations d'utilisation des [masques non médicaux](#) émises par votre [autorité de santé publique](#).

- Si vous fournissez des masques non médicaux, assurez-vous qu'ils sont bien conçus et bien ajustés. Le masque doit être porté correctement et couvrir entièrement le nez, la bouche et le menton sans espace. Invitez les personnes à ne pas toucher leur visage ou leur masque avec des mains non lavées.
- Les enfants de moins de deux ans ne doivent pas porter de masque non médical ni de couvre-visage. Les enfants âgés de deux à cinq ans peuvent porter un masque s'ils sont surveillés. Les enfants de plus de cinq ans doivent suivre les mêmes conseils que les adultes quant au moment où ils doivent porter un masque non médical ou un couvre-visage.
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide (p. ex. en raison de son âge, de ses capacités ou de son niveau de développement) ne devrait pas en porter.
- Demeurez conscient que les masques non médicaux ont des limites et qu'une utilisation et une élimination inadéquates des masques peuvent accroître le risque d'infection.





- Changez de masque s'il est mouillé ou souillé. Par exemple, vous pouvez apporter un deuxième masque et le ranger dans un sac de papier, une enveloppe ou un contenant propre qui ne retient pas l'humidité. Rangez les masques souillés réutilisables dans un sac ou un contenant distinct. Ne touchez pas l'extérieur du masque au moment de le retirer et lavez-vous les mains quand vous avez terminé.
- Veillez à ce que le masque ne constitue pas un danger lors de l'exécution d'autres activités, notamment à ce qu'il ne s'accroche pas à de la machinerie en mouvement ou à ce qu'il n'augmente pas le risque d'inflammabilité.
- Pour certaines personnes, le fait de ne pas voir clairement le visage et la bouche d'une autre personne peut causer des difficultés (p. ex. les jeunes enfants, les personnes sourdes ou malentendantes). Envisagez d'utiliser un masque transparent dans ces situations.

**Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).**



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

Il convient de noter que la présente fiche de conseils n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

**Avis de non-responsabilité :** Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.